



PRESTATIONS PRÉVOYANCE - PREMIO

Tout membre participant adhérent à l'offre MMJ-Référence doit souscrire au contrat de prévoyance collectif obligatoire PREMIO M001 assuré par MFPrévoyance SA.

MODULE A Incapacité temporaire totale de travail, perte de prime, jour de carence, invalidité		+	MODULE B Décès, capital éducation, rente survie, invalidité permanente et absolue, perte d'autonomie	
Garantie perte de traitement	75 % du TIB mensuel (2)		NIVEAU 1	Capital décès (1)
		Rente survie pour l'enfant handicapé		2 000 € par enfant par an
		NIVEAU 2	Capital Invalidité Permanente et Absolue	70 % du TIB annuel
Garantie perte de traitement	90 % du TIB mensuel (2)		Capital décès (1)	35 % du TIB annuel
Garantie perte de prime	15 % du TIB mensuel (2)		Capital éducation (1)	8 000 € par enfant à charge
Jour de carence	Forfait (3)		Rente survie pour l'enfant handicapé	2 000 € par enfant par an
		NIVEAU 3	Capital Invalidité Permanente et Absolue	70 % du TIB annuel minimum de 21 000 €
Garantie perte de traitement	90 % du TIB mensuel (2)		Rente dépendance (3) (domicile ou hospitalisation)	210 € / mois
Garantie perte de prime	30 % du TIB mensuel (2)		Capital décès (1)	70 % du TIB annuel
Jour de carence	Forfait (3)		Capital éducation (1)	10 500 € par enfant à charge
Invalidité	75 % du TIB mensuel (2)		Rente survie pour l'enfant handicapé	2 000 € par enfant par an
		NIVEAU 4	Capital Invalidité Permanente et Absolue	70 % du TIB annuel minimum de 35 000 €
Garantie perte de traitement	100 % du TIB mensuel (2)		Rente dépendance	Domicile : 260 € / mois Hospitalisation : 520 € / mois
Garantie perte de prime	45 % du TIB mensuel (2)		Capital décès (1)	140 % du TIB annuel
Jour de carence	Forfait (3)		Capital éducation (1)	12 000 € par enfant à charge
Invalidité	75 % du TIB mensuel		Rente survie pour l'enfant handicapé	2 000 € par enfant par an
			Capital Invalidité Permanente et Absolue	70 % du TIB annuel minimum de 50 000 €
			Rente dépendance (4)	Domicile : 260 € / mois Hospitalisation : 520 € / mois

(1) Garantie ouverte jusqu'au 31/12 suivant le 65ème anniversaire du membre participant et au-delà, jusqu'à la date d'admission à la retraite ou en cas de présence d'enfant à charge (étudiant âgé de moins de 26 ans ou enfant handicapé(s))

(2) Dans la limite de 100% de la rémunération nette totale.

(3) 65€ pour les adhérents de catégorie C – 80 € pour les adhérents de catégorie B – 125 € pour les adhérents de catégorie A

(4) En inclusion assistance : téléassistance et aide aux aidants.

NB : les montants forfaitaires sont mentionnés en valeurs 2020

Le candidat à l'assurance doit remplir un questionnaire de santé :

- s'il est présent depuis plus de cinq ans dans la fonction publique ou est âgé de plus de 45 ans au jour de la demande d'adhésion

- ou s'il choisit une garantie de niveau 4 dans le module A ou/et B.

Dans cette hypothèse l'adhésion à la garantie de prévoyance débute le premier jour du mois suivant la réception de l'accord donné par l'adhérent à la proposition de l'assureur.

Il en est de même en cas de changement de garantie à la hausse ou à la baisse lorsqu'il a initialement rempli un questionnaire de santé.